



Avranches le 1er décembre 2021

Chers adhérents et adhérentes

Nous vous envoyons ce courrier comme annoncé le 17 novembre dernier, et ceci afin d'organiser notre prochaine assemblée générale. (*passé sanitaire et masque obligatoires, le tout sous réserve de restrictions sanitaires*)

Convocation

L'assemblée générale de l'association Cités Avranches Partenaires se tiendra :

le samedi 15 janvier 2022 à 18h30 salle Saint Martin (rue St Martin) à Avranches.

Ordre du jour :

- rapport d'activité et rapport financier des exercices 2020 et 2021
- nouvelles dispositions liées au Brexit et projets 2022
- élection du tiers sortant
- questions diverses

Cette assemblée générale sera suivie du verre de l'amitié. Un repas est ensuite prévu pour ceux qui le souhaitent.

Vous trouverez ci dessous 3 coupons à nous retourner par voie postale ou à déposer chez

**Odile Morel
13 boulevard Pasteur
50300 AVRANCHES**

Le coupon numéro 1 nous permettra de prévoir le nombre de présents à cette AG

Le coupon numéro 2 (adhésion 2022) devra être accompagné d'un chèque de 12 euros à l'ordre de CAP

Le coupon numéro 3 (inscription repas) devra être accompagné d'un chèque de 10 euros à l'ordre de CAP

Si vous vous inscrivez au repas les bulletins 1+2+3 + le total des montants devront nous être fournis.

Date limite de retour le 8 janvier 2022

Bien cordialement

Odile MOREL, Présidente

SVP : 1 document à remplir par personne

NOM :

Prénom :

Téléphone portable :

Adresse courriel :

BULLETIN # 1 = AG CAP 2022 – présence à l'assemblée générale

Assistera à l'assemblée générale OUI NON (1)

BULLETIN # 2 = AG CAP 2022 - adhésion 2022

Souhaite adhérer à l'association CAP pour 2022 OUI NON (1) (2)
Si oui chèque de 12 euros ci joint

BULLETIN # 3 = AG CAP 2022 – inscription au repas

S'inscrit au repas OUI NON (1) (2) (3)
Si oui chèque de 10 euros ci joint

- (1) entourer la réponse choisie
- (2) la réponse OUI au bulletin #3 implique de répondre OUI au bulletin # 2 et dans ce cas un chèque de 22 euros par personne devra nous être fournis
- (3) pour information : coût du repas 31 euros/personne - l'association prendra à sa charge la différence et les boissons